

Communiqué de presse  
10 Novembre 2017

## Meilleure sécurisation d'un certain nombre de bâtiments judiciaires

Afin d'optimiser la sécurité dans les bâtiments judiciaires, le Conseil des ministres autorise ce jour le lancement d'une procédure de marché public concernant le projet "scanstreet".

Il est ainsi répondu à la demande des services judiciaires. Surtout après les attentats du 22 mars, ceux-ci ont pointé du doigt la large accessibilité des bâtiments judiciaires et le manque d'installations de sécurité.

Etant donné qu'une sécurisation accrue est nécessaire, notamment lors d'audiences à risques (et des audiences d'affaires de terrorisme), l'intention est de toujours organiser les audiences sensibles dans des bâtiments dotés de systèmes de scannage. 5 sites, 1 par ressort, vont disposer d'un niveau de sécurisation renforcé :

- Bruxelles (qui dispose déjà d'une installation de scannage)
- Anvers : le Vlinderpaleis
- Gand : le nouveau palais de justice
- Liège : le nouveau palais de justice
- Charleroi

L'organisation sur le plan pratique nécessite de prévoir un contrôle d'accès au moyen d'une "scanstreet" et d'agents de gardiennage privés. Ce contrôle est comparable à celui mené dans un aéroport. Les sacs à dos, les sacs à main et les vestes sont scannés. On accèdera au bâtiment en passant par un portique de sécurité.

Le marché est financé par la provision interdépartementale 2017 de lutte contre le terrorisme et le radicalisme. Annuellement, cette mission de sécurisation coûtera 1.361.458 euros. Ce marché est approuvé pour une période de 4 ans et s'élèvera donc, pour cette période, à 5.445.832 euros.

Quote Koen Geens : « Après le 22 mars, différents niveaux ont ressenti le besoin d'une vigilance accrue. Nous optons pour l'attribution d'un niveau de sécurisation plus élevé à 5 sites spécifiques. Les procès à risque se poursuivront dans ces bâtiments. Les systèmes de scannage permettront d'y renforcer la sécurité. »

Quote Charles Michel : « Il s'agit d'une décision importante pour sécuriser l'entrée de quatre palais de justice supplémentaires répartis sur le territoire belge. Ce marché public permettra d'assurer le contrôle systématique avec l'appui d'une société de gardiennage privée pour l'utilisation de systèmes de scannage (« scanstreet ») aux entrées du palais. »